Juin 1990

OF 1/06/90

Ils ne retourneront pas en prison

OF 1/06/90

# Clémence pour deux militants bretons

**Gilbert Cabon et Jean-Yves Meudec, les deux militants bretons surpris la main dans une poubelle d'explosifs, sont définitivement libres. Les juges de la 14e chambre correctionnelle de Paris leur ont infligé des peines de prison couvrant la détention déjà effectuée.**

Les deux nationalistes bretons avaient été arrêtés le 6 juin 1989 à Trébabu, dans le Finistère, alors qu'ils s'apprêtaient, pelle en main, à déterrer une poubelle contenant deux kilos d'explosifs, un détonateur et du petit matériel électrique, le tout accompagné d'une facture au nom de Gilbert Cabon. Depuis une semaine, la cache de la poubelle « terroriste » était sous discrète surveillance policière.

Inculpé pour détention d'explosifs et appartenance à une association **« ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur »**, Gilbert Cabon n'a jamais caché son appartenance à l'Armée révolutionnaire bretonne, mais il s'est toujours refusé à répondre en français aux questions du juge d'instruction.

Attitude qu'il a maintenue le 3 mai dernier, lors de son procès. L'audience fut « fiévreuse » : une centaine de militants bretons étaient « montés » soutenir les deux inculpés que la justice française ne voulait pas entendre dans leur langue maternelle.

## « Un jugement d'apaisement »

Le tribunal, hier, a totalement suivi le réquisitoire du procureur Patrick Lalande, chef de la 14e section antiterroriste, qui réclamait des peines couvrant la détention. Un réquisitoire clément, pour deux hommes **« socialement bien intégrés »**, indiquent les juges qui les déclarent coupables **« d'association ou entente en vue de destruction ou détérioration aggravée »** et, pour Gilbert Cabon, d'infraction à la législation sur les explosifs. Il est condamné à 24 mois d'emprisonnement, dont 14 avec sursis. Jean-Yves Meudec, lui, écope de 16 mois dont 12 avec sursis. Ils se partageront les frais et dépens envers l'État, soit 4 408 francs.

**« C'est un jugement d'apaisement »**, reconnaît l'avocate Claire Freycinnet. Les deux hommes ne sont pas privés de leurs droits civiques. Gilbert Cabon pourra reprendre son travail à l'arsenal de Brest.

**Bernard LE SOLLEU.**

OF 27/06/90

# L'A.R.B. revendique la destruction d'un bureau de vente immobilier à Saint-Lunaire

OF 27/06/90

**Le bureau de vente d'un promoteur immobilier,** à Saint-Lunaire, près de Dinard, a volé en éclats mercredi vers 5 h 35. Ce bureau de vente, un bungalow, était situé assez loin des habitations, sur un ensemble dunaire arasé pour la construction d'un centre de remise en forme et thalasso, construction retardée depuis un an par des opposants qui ont fait appel devant les tribunaux. Selon les premiers constats, la police a estimé qu'il s'agissait de l'acte de « professionnels ». L'A.R.B. a revendiqué l'attentat par un appel au téléphone. L'enquête a été confiée au S.R.P.J. de Rennes.

Prisonniers Politiques - 1995

## Aide aux séparatistes basques : procès à Paris en novembre

24/8/95

Le procès des 85 personnes, dont 45 Bretons, mises en examen pour avoir hébergé ou aidé des séparatistes basques (O.-F. d'hier), aura lieu du 13 au 17 novembre devant le Tribunal correctionnel de Paris, avec possibilité de prolongation les 22, 23 et 24 novembre. Le juge Laurence Le Vert, spécialiste des affaires liées au mouvement indépendantiste basque, dont l'ETA, instruisait cette affaire depuis plus de trois ans et demi. La grande majorité des 85 personnes mises en examens ont été arrêtées en mai 1992 en Bretagne.

Ouest France 23 et 24 août 95

L'instruction a duré plus de trois ans

# Basques : 45 Bretons au tribunal

OF 23/8/95

**85 personnes, dont 45 Bretons, mis en examen pour avoir hébergé ou aidé des séparatistes basques, seront jugées devant la 14e section du tribunal correctionnel de Paris à l'automne.**

Ce procès, dont la date précise sera connue dans les prochains jours, intervient après une instruction de plus de trois ans et demi du juge Laurence Le Vert, spécialisée dans la lutte anti-ETA. La majorité des personnes jugées ont été arrêtées en Bretagne en 1992.

L'affaire, qui a fait grand bruit dans la région, débute en janvier de cette même année. Les policiers localisent à Brest, puis Quimper et Morlaix, Sabino Euba, 55 ans, présenté comme trésorier de l'ETA. Surveillance, filature... les enquêteurs remontent la filière. Fin avril, coup de théâtre, Sabino Euba est arrêté à Roissy, alors qu'il s'apprête à rejoindre le Mexique. Cette arrestation est à l'origine d'un vaste de coup de filet en Bretagne. Il débouche sur 45 interpellations dans le Finistère, les Côtes d'Armor, le Morbihan et la Loire-Atlantique, qui sont suivies de 33 mises en examen et de 16 incarcérations. Au fil de l'instruction, menée par Laurence Le Vert, d'autres personnes seront arrêtées.

Aujourd'hui, l'instruction est close. 85 personnes, dont 45 Bretons et plusieurs Basques, seront convoquées devant la 14e section du tribunal correctionnel de Paris avant la fin 1995 (1). Elles sont poursuivies pour « association de malfaiteurs, aide au séjour irrégulier en relation avec une entreprise terroriste ».

### Réseau et hospitalité

Les policers sont persuadés qu'ils ont découvert **« un réseau structuré de soutien logistique à l'ETA »**. Thèse réfutée par le comité de soutien aux familles des détenus politiques bretons, qui porte le nom de « Skoazell Vreizh » (Le « Secours breton », en français). Le comité, qui critique durement les arrestations, parle lui de **« délit d'hospitalité »**. Et estime **« qu'à une démarche solidaire et humanitaire, les autorités répondent par une répression incompréhensible »**.

(1) Sept bretons ont bénéficié d'une ordonnance de non-lieu début août.

ACTIVISME

Ouest-France

1997

12 octobre

La manifestation avait dégénéré en dégradations

# Trois militants bretons jugés à Guingamp

**Trois militants bretons de la région de Lorient comparaissaient lundi devant le tribunal correctionnel de Guingamp. Il leur était reproché des dégradations commises lors d'une manifestation, le 27 janvier 1996. «Un procès d'abord politique», se sont-ils défendus.**

Lundi, le procès s'est déroulé sans incident majeur. Avec à l'extérieur du tribunal le face à face d'une soixantaine de militants bretons et d'un escadron de gardes mobiles de Pontivy. C'est ce même tribunal qui avait été la cible de dégradations (inscriptions et vitres brisées), le 27 janvier 1996, lors d'une manifestation de soutien aux Bretons poursuivis pour avoir hébergé des réfugiés basques. La sous-préfecture et le commissariat avaient aussi été mis à mal, ainsi qu'un véhicule administratif.

Mme Lécuyer, la présidente, s'est appuyée sur des photos prises par un policier lors de la manifestation pour souligner les responsabilités de chacun. Elle a reproché à Gérard Bernard, 36 ans, reconnaissable à son drapeau, d'avoir été particulièrement actif devant le tribunal; à Patrick Uhel, 46 ans, d'avoir bombé les lettres «GAL», de sa main gauche, sur le commissariat. Claude Le Duigou, lui, a été reconnu par deux policiers: on lui reproche un coup de pied qui a enfoncé la portière arrière-gauche du véhicule administratif.

Thierry Creux

*Aux abords du tribunal, soixante militants bretons et un escadron de gardes mobiles.*

**«Ce procès a pour seul objet des dégradations multiples commises par des gens venus exprès pour cela»**, a insisté Joël Christien, le procureur de la République, en requérant 6000 F d'amende contre Patrick Uhel; 1 à 2 mois de prison avec sursis et 6000 F d'amende contre Claude Le Duigou; 1 à 2 mois de prison ferme contre Gérard Bernard, **«en regard de son casier judiciaire»**.

Me Appéré, avocat brestois, a plaidé la relaxe pour Gérard Bernard et Patrick Uhel, ses deux clients: **«La prévention est bâtie sur des photographies et des supputations: il n'y a aucun élément objectif de preuve. Claude Le Duigou n'a jamais été confronté avec les deux policiers qui l'accusent, je n'ai vu aucune facture des dégâts de la voiture... A Guingamp et Lannion, les agriculteurs ont agi en toute impunité pour des faits plus graves mais là il n'y avait pas de photos.»**

Jugement, le 10 novembre.

**Loïc CAILLEBOT.**

14 Novembre

## Prison ferme pour un militant breton

Trois militants bretons lorientais étaient poursuivis le 13 octobre dernier devant le tribunal de Guingamp, pour des dégradations perpétrées le 27 janvier 1996 contre le même tribunal et le commissariat de la ville. Des faits commis lors d'une manifestation de soutien aux Bretons inculpés pour avoir hébergé des réfugiés basques. Lundi, les magistrats guingampais ont rendu leur verdict. Gérard Bernard est condamné à un mois de prison ferme, Patrick Uhel à 5000 F d'amende, et Claude Le Digou à un mois de prison avec sursis et 6000 F d'amende. Deux des militants ont fait appel dans la foulée, et le troisième, absent lors du délibéré, doit les rejoindre dans cette démarche. Tous trois nient avoir commis les dégats qui leur sont reprochés et contestent les preuves apportées contre eux. Ils se disent déjà prêts à aller en cassation puis devant la Cour européenne des droits de l'homme s'ils n'obtiennent pas leur relaxe.

ACTIVISME

98

Ouest-France - 25 Février

# Le Breton avait craché sur l'armée

Trois mois de prison avec sursis pour avoir craché sur un officier du centre de sélection militaire de Rennes. Le jeune militant poursuivi pour «outrage à armée» refusait de servir «une armée d'occupation». Au tribunal, devant une vingtaine d'amis et autant de militaires gradés, le jeune Breton de 22 ans, crache cette fois sa colère et son mépris contre **«l'armée d'occupation française, bras armé d'un État impérialiste qui a imposé à son pays un hégémonisme culturel»**.

Militant nantais d'Emgann, il comparaissait, hier, devant la chambre militaire du tribunal correctionnel de Rennes pour avoir véritablement craché sur le commandant (une femme) qui le recevait pour ses trois jours au centre de sélection rennais.

Le crachat avait été précédé d'outrages, selon lui, destinés à l'uniforme qu'elle portait. Le président Bruno Crépin, ne s'est pas laissé impressionner par le discours politique et indépendantiste du jeune homme: **«C'est d'abord sur une personne humaine que vous avez craché. Sur une femme que vous avez insultée et injuriée!»** Le jeune homme préfère parler de **«symbole»**. **«Par cette atteinte à un être humain, vous vous êtes déshonoré, vous avez disqualifié et desservi votre cause»**, insiste Pierre Avignon, le procureur. **«Sa violence est comparable à celle qui s'attaquait aux enfants scolarisés que l'on punissait pour parler la langue de leur mère. A celle des écriteaux publics: défense de cracher par terre et de parler breton!»** insiste Me Yann Choucq, son avocat.

Le tribunal a condamné le militant à trois mois de prison avec sursis. Il a accordé le franc symbolique que réclamait l'officier.

J. G.

ACTIVISME 1998

O.F. - 24 mars

## Quatre militants bretons arrêtés en Ille-et-Vilaine

Quatre jeunes militants bretons du mouvement Emgann ont été interpellés par le SRPJ, hier matin, vers 6 h 30, à Rennes et à Fougères. Les policiers sont intervenus dans le cadre d'une commission rogatoire délivrée par Gilbert Thiel, l'un des juges de la 14e section du parquet de Paris, chargée des affaires de terrorisme. Selon le mouvement Emgann, les militants auraient été interpellés pour être entendus comme témoins dans l'attentat contre la cité judiciaire de Rennes, en juillet 1996. «Ils n'ont rien à se reprocher», affirme le mouvement indépendantiste breton. Et de dénoncer ce qu'il considère comme des «arrestations arbitraires décidées de Paris» et «les déploiements de forces de l'ordre disproportionnés». Les quatre militants ont entre 21 et 25 ans. L'un d'eux, étudiant en histoire, a été arrêté dans la résidence universitaire où il était logé.

25 mars

## Les quatre militants d'*Emgann* remis en liberté

Les quatre jeunes militants bretons d'*Emgann*, interpellés lundi matin par le SRPJ à Rennes et à Fougères, ont été remis en liberté mardi en fin de journée. Sans poursuites judiciaires et après avoir été entendus comme témoins pour des affaires remontant «à 1995 et 1996», selon *Emgann*, notamment l'attentat contre la cité judiciaire de Rennes. A Lannion, la famille et les amis de l'étudiant interpellé en résidence universitaire à Rennes protestent. Le jeune homme devait en effet passer son CAPES d'histoire-géographie lundi. «Un préjudice grave, estiment-ils. Rien n'obligeait la PJ à intervenir le matin même des épreuves. Une convocation aurait sans aucun doute suffi.» Il semble que, dans cette affaire, la date ait été fixée par le juge d'instruction parisien.

A5

## SELON LES DÉPUTÉS SOCIALISTES BRETONS LE GOUVERNEMENT PRÉFÈRE LA VOIE DE LA RÉPRESSION

**MM. Yves Allainmat (Morbihan), Charles Josselin, Yves Le Foll (Côtes-du-Nord) et Louis Le Pensec (Finistère), députés socialistes, déclarent à propos des récentes arrestations en Bretagne « à l'encontre de militants bretons » que, « sous couvert d'identifier les auteurs d'attentats commis récemment contre les édifices publics, mais surtout contre les domiciles de parlementaires d'Ille-et Vilaine, plusieurs dizaines de militants connus pour leur action au grand jour ont été perquisitionnés, arrêtés et restent soumis pour certains à interrogatoire. Cette opération « coup de poing » visant, soulignent-ils, essentiellement les mouvements autonomistes à tendance progressiste, mais aussi les mouvements écologistes et antiatomistes, voire plus simplement des militants paysans ou des défenseurs de la langue bretonne, ·arait surtout justifiée par la volonté du pouvoir de donner des gages aux élus bretons de sa majorité ».**

**Doutant que cette opération à « caractère publicitaire » apporte « plus que l'enquête menée par les services de police locaux », ils estiment en revanche que cette opération prouve que, « cette fois encore, le gouvernement préfère la voie de la répression ». Après avoir rappelé leur condamnation de la violence « comme méthode politique de résolution des problèmes qui se posent en Bretagne », ils souhaitent voir prises « des mesures économiques, sociales, culturelles et institutionnelles » pour répondre concrètement « aux aspirations de la population bretonne ».**

## Le chanteur occitan Claude Marti et trois autres personnes ont été entendus pendant plusieurs heures par la police

Toulouse. — Sur commission rogatoire délivrée par M. Pierre Morel, juge d'instruction à Carcassonne, des opérations de police, menées par des inspecteurs de Montpellier et de Perpignan, ont également eu lieu mardi 21 octobre dans les milieux autonomistes occitans.

Le député chanteur Claude Marti, trente-cinq ans, hôte il y a quelques jours de l'émission de Jacques Chancel « Radioscopie », a été interpellé alors qu'il se rendait à l'école de Couffoulens (Aude), où il est instituteur. L'écrivain — d'origine bretonne mais d'expression occitane — Michel Le Bris, auteur de plusieurs ouvrages concernant notamment le Larzac, et le commandant Fabre, fondateur du journal *l'Echo des Corbières*, ont été appréhendés à leur domicile (le premier à Couffoulens et le second à Comilhac-Corbières), ainsi que M. Gérard Bobilier, trente ans, apiculteur à Lagrasse.

Les perquisitions effectuées par les policiers n'ont donné aucun résultat. Aussi ces quatre personnes ont-elles été relâchées, après avoir été, cependant, entendues pendant une douzaine d'heures. A sa sortie de la gendarmerie de Carcassonne, le chanteur Claude Marti a déclaré : « *Cette mesure d'intimidation est de mauvais goût. Le gouvernement perd les pédales et, en agissant ainsi, il ne peut que renforcer la lutte pour la liberté de l'Occitanie.* »

L'information, qui a entraîné ces arrestations, avait été ouverte à la suite de plusieurs incendies de forêt d'apparence criminelle dans les Corbières imputés soit au mouvement clandestin « Farem tot petar » (Nous ferons tout péter), soit au groupement légal « Volem viure al pais » (Nous voulons vivre au pays). Après ces interpellations, qui ont suscité une vive émotion dans les milieux occitans, « Volem viure al pais » a affirmé dans un communiqué : « *Le gouvernement colonialiste français multiplie depuis une semaine les mesures répressives contre les autonomistes. Le mouvement occitan, après les Corses, les Bretons et les Basques, est devenu la cible de Poniatowski.* »

Les autonomistes occitans ont lancé un appel à la solidarité aux vignerons. Les responsables des viticulteurs de l'Aude et des comités d'action viticole doivent, en principe, se réunir, ce mercredi 22 octobre, à Narbonne. Sans doute apporteront-ils leur soutien, d'une manière ou d'une autre, au mouvement « Volem viure al pais » qu'ils considèrent comme légal dans la défense de l'Occitanie libre.

1990 -

Janvier / février -

# Un prisonnier breton au conseil de Rennes-II

Un militant nationaliste breton, membre présumé de l'Armée révolutionnaire bretonne (ARB), actuellement détenu à la prison de Fresnes, a été élu, mardi 23 janvier, au conseil d'administration de l'université de Haute-Bretagne (Rennes-II). Gilbert Cabon conduisait la liste Dazont-Union des étudiants de Bretagne (UEB), qui a réuni 14 % des suffrages exprimés, obtenant ainsi deux sièges sur les onze réservés aux étudiants.

Arrêté en juin 1989 à la suite d'une série d'attentats, en compagnie d'un autre militant, aujourd'hui remis en liberté, Gilbert Cabon a toujours refusé de s'adresser au juge d'instruction dans une autre langue que le breton. Agé de vingt-neuf ans, ce militant est inscrit à l'université Rennes-II en première année de DEUG de breton-celtique par l'intermédiaire du Service d'enseignement à distance (SED). En présentant Gilbert Cabon, la liste Dazont-UEB souhaitait *« attirer l'attention sur l'attitude de l'Etat français, qui demeure l'un des derniers en Europe avec la Grèce à mépriser le droit des peuples minorisés »*.

La commission de contrôle ayant validé les élections aux différents conseils de direction de l'établissement, l'université de Haute-Bretagne ne voit *« pour sa part »* aucun inconvénient à ce que Gilbert Cabon siège au conseil d'administration. Elle précise qu'il existe *« une possibilité de mandat »* pour ceux qui seraient empêchés d'être physiquement présents aux réunions. Plusieurs membres élus du nouveau conseil d'administration étant bretonnants, Gilbert Cabon trouverait enfin à qui parler.

Le Monde 31/1/90 J.-J. B.

Le Monde 31 1 1 90

## Université de Rennes 2 : un détenu au conseil d'administration

OF 30/01/1989

Le militant nationaliste breton, Gilbert Cabon, en détention provisoire à Fresnes depuis le mois de juin dernier, entre au conseil d'administration de l'université de Rennes 2 (14 000 étudiants). La commission électorale du campus de Villejean a confirmé hier son élection. Gilbert Cabon est bien inscrit à l'université, en première année de Deug breton-celtique. Il suit les cours grâce au service d'enseignement à distance de Rennes 2. La liste de l'union des étudiants bretons (Dazont), à la tête de laquelle il se trouvait, a remporté deux sièges au conseil d'administration de Rennes 2 (avec 14 % des suffrages). Gilbert Cabon pourra, soit siéger en personne, soit mandater quelqu'un pour le remplacer.

Gilbert Cabon, militant présumé de l'Armée révolutionnaire bretonne, est inculpé d'association de malfaiteurs et d'infraction à la législation sur les explosifs. Il refuse de répondre au juge d'instruction en s'exprimant autrement qu'en breton.

↑

30/01/90

ouest France -

26-02-90 →

Comités de soutien à Gilbert Cabon

## « Les conditions de détention se dégradent »

OF 26/02/90

**CARHAIX.** – Dans un communiqué, la coordination des comités de soutien à Gilbert Cabon, « prisonnier politique breton », actuellement incarcéré, apporte son soutien aux organisateurs de la manifestation du 17 mars prochain, à Rennes, à l'occasion du congrès du parti socialiste, sur les thèmes suivants : Réunification de la Bretagne, langue bretonne dans l'enseignement, le recensement et la langue bretonne.

**« La participation à cette manifestation**, soulignent les responsables de la coordination, **sera aussi pour nous, l'occasion d'exiger la libération immédiate de G. Cabon, en prison depuis le 10 juin, à cause de son militantisme en faveur de la Bretagne. Il est maintenu en prison car il va jusqu'au bout de son engagement en faveur de la langue bretonne en voulant s'adresser à la justice dans cette langue. »**

**« Nous dénonçons également les conditions de détention qui se sont détériorées depuis le mardi 21 février.**, expliquent-ils, **« En effet, après un changement de cellule, il se trouve de nouveau privé de la possibilité d'étudier et aussi de pratiquer une activité sportive. Nous ne pouvons que constater une nouvelle fois, les pressions qu'exerce le pouvoir politique par l'intermédiaire de son administration pénitenciaire.**

**De plus, bien que n'ayant pas été « entendu » par le juge depuis fin décembre, Gilbert Cabon ne s'est toujours pas vu signifier la fin de l'instruction. Nous posons la question de l'intérêt de faire traîner en longueur cette affaire. Son co-inculpé (qui s'exprime en français et qui a les mêmes chefs d'inculpation), est en liberté provisoire depuis maintenant 4 mois... ».**

Activisme ARB

1990

Ouest France 26 mars 90

Instantanés

OF 26/3/90

Militants présumés de l'ARB

## Deux Bretons jugés à Paris le 3 mai

CARHAIX. — Les comités de soutien aux prisonniers politiques bretons viennent d'annoncer que deux militants : Gilbert Cabon, actuellement incarcéré à Fresnes, et Jean-Yves Meudec, aujourd'hui en liberté, **« seront jugés le 3 mai, à Paris. Deux autres personnes interpellées le 6 juin 1989, dans le cadre de la même opération anti ARB (Armée révolutionnaire bretonne), ont obtenu un non lieu »**, annoncent également les comités de soutien qui estiment **« que la longueur de l'instruction ne s'explique que par le refus du juge d'entendre Gilbert Cabon en breton... malgré des centaines de signatures de protestation d'élus. » « L'État français, par l'intermédiaire de sa justice, montre ainsi qu'il est toujours interdit de parler breton »**, écrivent-ils.

Max Simeoni, autonomiste corse et député européen ; la CFDT de l'Arsenal de Brest, où travaillait G. Cabon ; Alan Stivell ; Emgann... sont annoncés comme témoins pour ce procès.

Mai 1990

## Brest : un interprète pour Gilbert Cabon militant breton incarcéré à Paris

OF 14/4/90

Gilbert Cabon, militant breton arrêté en juin dernier près de Brest, est toujours incarcéré à Paris. Vendredi, des membres de son comité de soutien sont intervenus au conseil municipal de Brest pour demander à la ville d'intervenir afin que le militant – qui ne veut s'exprimer qu'en breton devant le juge d'instruction – puisse bénéficier d'un interprète et puisse peut-être ainsi être remis en liberté, comme l'a été son camarade Jean-Yves Meudeg. Le conseil municipal a répondu favorablement, à l'unanimité, à cette requête.

Ouest France

14/4/90

4/5/mai 90

ARB

OF 4/05/90

Le procès à Paris de deux militants bretons

# Pas d'interprète, mais la liberté...

**Loin des grands procès des militants du Front de libération de la Bretagne dans les années 70 devant la Cour de sûreté de l'État, le procès de Gilbert Cabon et Jean-Yves Meudec a pourtant été « fiévreux » hier à Paris. Inculpés d'association de malfaiteurs, les deux jeunes Bretons ont été soutenus par des militants de la cause et de la langue bretonnes. Détenu depuis son arrestation en juin 1989, Gilbert Cabon a été libéré à l'audience. Le procureur a requis des peines de prison partiellement assorties du sursis. Jugement le 31 mai.**

Brève échauffourée. Guérilla parfois cocasse des avocats des deux inculpés pour leur obtenir un interprète. Liste impressionnante de témoins de moralité... Après-midi « chaude » hier au tribunal de grande instance de Paris : on jugeait Gilbert Cabon et Jean-Yves Meudec, deux jeunes Bretons qualifiés « d'apprentis terroristes entre guillemets » par le procureur de la République, Patrick Lalande, chef de 14e section antiterroriste et spécialiste des affaires du Moyen-Orient.

### Une poubelle dans un champ

Les deux hommes ont été interpellés le 9 juin 1989 à Trébabu (Finistère) par la police judiciaire brestoise près d'une « planque » d'explosifs, une poubelle noire enterrée dans un champ, chargée de dynamite, d'un minuteur et de détonateurs de même type que ceux qui avaient fait sauter quelques mois plus tôt l'hôtel de la région Pays de Loire à Nantes. Ils ne cachèrent pas longtemps appartenir à l'Armée révolutionnaire bretonne.

### Molière et Voltaire

Leurs avocats ne vont pas tenter de prouver le contraire. Le juge d'instruction leur a dégagé un autre terrain, celui de l'oppression linguistique et culturelle. Il a fait libérer Jean-Yves Meudec après quatre mois d'incarcération à Fresnes mais il a maintenu Gilbert Cabon en détention : celui-ci a toujours refusé de répondre en français. Il ne parle à la justice qu'en breton.

Daniel Fouray

*Dans la salle des Pas-Perdus du tribunal correctionnel de Paris, le soutien des millitants bretons.*

Bien qu'elle ait fait libérer Gilbert Cabon à l'audience, pour vice de forme de l'instruction, la présidente du tribunal n'a rien voulu entendre à son refus de parler français : **« A lui d'apporter la preuve qu'il ne peut pas s'exprimer dans la langue de Voltaire. »**

Sourires au fond de la salle où quelques militants portent symboliquement un bâillon. Leur présence avait finalement été autorisée après un vif incident avec le service d'ordre. Sortant leurs bâillons, ils avaient été empoignés et entraînés dans la salle des Pas-Perdus. Une jeune femme avait été « sonnée » sans gravité. Mme le président, le calme revenu, avait joué l'apaisement après une supension d'audience...

Mais, de nouveau, la guérilla : Alan Stivell et André Lavanant, responsable de Diwan, un réseau d'écoles en langue bretonne, refusent de s'exprimer en français. Max Simeoni et Jean-Yves Cozan, dans la langue de Molière cette fois, s'attachent à défendre l'identité culturelle des minorités. Jean-Luc Uguen, conseiller du ministre de la Santé, ancien professeur de Jean-Yves Meudec, plaide la mansuétude.

### Bon de sortie

Le procureur ne dit pas autre chose en réclamant des peines qui « couvrent » la détention provisoire : seize mois dont quatre fermes pour Jean-Yves Meudec, deux ans dont dix mois fermes pour Gilbert Cabon.

Les avocats profitent de la brèche pour affirmer que ce **« procès est celui du peuple breton qui lutte pour faire reconnaître son droit à la différence. »**

La sortie d'audience de Jean-Yves Meudec se fait sous les applaudissements des militants bretons. Gilbert Cabon, lui, reprend le chemin de la prison de Fresnes et le fourgon cellulaire. Pour aller faire viser son bon de sortie.

**Bernard LE SOLLEU.**